

20080925  
D 27834

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA 1.899EME REUNION DU COMITE DE GESTION DU SUCRE  
DU 25 septembre 2008**

Président : H. Versteijlen

Toutes les délégations étaient présentes ou représentées. Luxembourg était représenté par la Belgique.

**1. SITUATION DU MARCHÉ**

**2. FIXATION DE PRIX MINIMUM DE VENTE POUR LA REVENTE DE 601 981 TONNES SUR LE MARCHÉ COMMUNAUTAIRE DE SUCRE DETENU PAR L'ORGANISME D'INTERVENTION BELGE, TCHEQUE, ESPAGNOL, IRLANDAIS, ITALIEN, HONGROIS, SLOVAQUE ET SUEDOIS. (N° 1059/2007)**

Pas d'offres.

**3. FIXATION DE PRIX MINIMUM DE VENTE POUR LA REVENTE A DES FINS INDUSTRIELLES DE SUCRE DETENU PAR LES ORGANISMES D'INTERVENTION BELGE, TCHEQUE, ESPAGNOL, IRLANDAIS, ITALIEN, HONGROIS, SLOVAQUE ET SUEDOIS (N° 1476/2007)**

- IT 400t 33.00€/100kg
- SE 1500t 22.00€/100kg

Vote: Avis favorable avec 326 votes pour et 19 contre

**4. FIXATION DE LA RESTITUTION POUR LA REVENTE A L'EXPORTATION DE SUCRE DETENU PAR LES ORGANISMES D'INTERVENTION BELGE, TCHEQUE, ESPAGNOL, IRLANDAIS, ITALIEN, HONGROIS, SLOVAQUE ET SUEDOIS (N° 1060/2007)**

Pas d'offres.

**5. PROJET DE REGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE LA RESTITUTION A L'EXPORTATION DE SUCRE BLANC DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION PERMANENTE PREVUE PAR LE REGLEMENT (CE) N° 900/2007.**

Fixation de la restitution maximale compte tenu des limites découlant des accords GATT, des offres présentées ainsi que sur la base du calcul théorique établi par référence aux cotations à terme de la bourse de Londres pour le sucre blanc et du prix de référence du sucre blanc et d'un forfait représentant la mise en FOB, la marge de commercialisation et le coût de la sacherie.

- montant maximal de la restitution fixé: 23,903 Euro/100 kg
- quantité totale engagée à l'exportation: 62 000 tonnes.

Vote: Avis favorable à l'unanimité.

**6. PROJET DE REGLEMENT SUSPENDANT LES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION POUR LE SUCRE BLANC ET LE SUCRE BRUT EXPORTE**

Eu égard à la situation actuelle du marché dans le secteur du sucre, ainsi qu'aux perspectives d'évolution de la disponibilité et de la demande sur le marché communautaire, ce projet de règlement prévoit de suspendre les restitutions à l'exportation pour les produits concernés.

Vote : Avis favorable avec 285 votes pour, 19 votes abstentions et 41 votes contre.

**7. PROJET DE REGLEMENT SUSPENDANT LES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION POUR LES SIROPS ET CERTAINS AUTRES PRODUITS DU SECTEUR DU SUCRE EXPORTE EN L'ETAT**

Eu égard à la situation actuelle du marché dans le secteur du sucre, ainsi qu'aux perspectives d'évolution de la disponibilité et de la demande sur le marché communautaire, ce projet de règlement prévoit de suspendre les restitutions à l'exportation pour les produits concernés.

Vote : Avis favorable avec 285 votes pour, 19 votes abstentions et 41 votes contre.

**8. PROJET DE REGLEMENT FIXANT LES TAUX DE RESTITUTIONS APPLICABLES A CERTAINS PRODUITS DU SECTEUR DU SUCRE EXPORTES SOUS FORME DE MARCHANDISES NE RELEVANT PAR DE L'ANNEXE I DU TRAITE.**

Compte tenu de la suspension de restitutions à l'exportation pour le sucre et les sirops (voir points 6 et 7) et des dispositions de l'article 32 paragraphe 4 du règlement (CE) n° 318/2006 ce projet de règlement prévoit de ne pas fixer des montants de restitutions positive pour les produits concernés.

Vote : Avis favorable avec 285 votes pour, 19 votes abstentions et 41 votes contre.

**9. DIVERS.**

H. Verstejlen  
Directeur  
(signé)

N.B. Les mesures sur lesquelles le Comité a émis un avis font l'objet d'une procédure appropriée pour l'adoption formelle par la Commission.

ETAT MEMBRE	MINISTERE OU ORGANISATION	NOMBRE DE PERSONNES
BE	VLAAMSE OVERHEID	1
	BIRB	2
BG	MINISTRY OF AGRICULTURE & FOOD	1
CZ	SZIF	1
	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
DK	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
DE	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
EE	POM	1
IE	DAFF	1
EL	MIN. OF RUR. DEVEL. AND FOOD	1
ES	MAPA	1
	MMAMRM	1
FR	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	1
	ONIGC	1
IT	MIPAAF	3
CY	PERM. REP.	1
LV	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
LT	MOA	1
LU	-	-
HU	MARD	1
MT	MRRA	1
NL	MIN LNV	2
AT	BMLFUW	1
	AMA	1
PL	ARR	1
PT	MADRP	1
RO	MADR	1
SI	MAFF	1
SK	MPSR	1
FI	MMM	1
SE	SBA	1
UK	DEFRA	1